

TERRE DE NUIT

AVERTISSEMENT DE SECURITE : MEUBLE A FIXER IMPERATIVEMENT AU MUR AFIN D'EVITER SON BASCULEMENT

- Pour installer correctement ce produit et éliminer les risques pour votre sécurité, merci de suivre exactement ce manuel d'instruction.
Fixer le meuble au mur avec es attaches prévues à cet effet.
- Les vis et les chevilles ne sont pas fournies. Utiliser des vis et des chevilles adaptées au support.
- Ne pas placer le meuble à proximité d'une source de chaleur. Ne pas placer d'objets chauds ou de bougies directement sur votre meuble.
- Stocker le meuble dans un endroit sec.
- Avant la première utilisation, vérifiez que le produit ne présente aucun dommage dû au transport
- Ne pas utiliser votre meuble si des parties sont cassées, déchirées ou manquantes. En cas de problèmes, prendre contact avec le fabricant.
- N'utilisez le produit qu'à l'intérieur sur un sol ferme.
- Pour garantir la stabilité du meuble, il est nécessaire de resserrer régulièrement les vis.
- Produit destiné à un usage domestique
- Si votre meuble comporte des tiroirs, veillez à placer les objets les plus lourds en bas et ne pas ouvrir plus d'un tiroir à la fois.
- Faites attention lors de l'ouverture/fermeture (pliage/dépliage) du produit. Tenez vos mains éloignées des mécanismes de pliage pour éviter que vos doigts ne soient coincés ou pincés.
- Ne pas marcher, se tenir debout ou sauter sur le produit
- Danger : risque d'étouffement : maintenez tous les matériaux d'emballage et de petite quincaillerie hors de la portée des enfants. Ces matériaux présentent un danger potentiel, notamment un risque d'étouffement.
- Entretien : nettoyez votre meuble à l'aide d'une microfibre très légèrement humide. Essuyez avec un chiffon sec et propre. Ne jamais utiliser de produits abrasifs.

Les meubles contenant des panneaux à base de bois (panneaux de particules, panneaux de fibres, contreplaqué...) peuvent émettre des substances polluantes dans l'air intérieur. Il est ainsi recommandé, après l'installation du meuble dans son logement, d'aérer fréquemment la pièce concernée pendant au moins quatre semaines afin de réduire son exposition aux polluants émis par le meuble.

